

Délibération n°2024-052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2024

Le 28 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 22 octobre 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, N. MOTARD F. RIVIER

Absents excusés : E. POUIT (pouvoir à F. DUMAS), O. CLABAUX (pouvoir à F. MATHE)

Secrétaire de séance : F. MATHE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2,

VU la convention de location, notamment son article 4 au titre des « nuisances sonores »,

Considérant la localisation de la salle des fêtes communale, dans le bourg à proximité immédiate d'habitations,

Considérant que le nombre de locations de la salle des fêtes augmente, tout comme le nombre de plaintes dues aux nuisances sonores qui en découlent,

Considérant la nécessité de garantir la tranquillité publique,

Considérant la possibilité de mettre en place une caution « bruit », d'un montant de 300€, débitée seulement en cas de déplacement de la gendarmerie et/ou d'un élu constatant la nuisance sonore,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la mise en place de cette caution « bruit » d'un montant de 300€, lors des locations de la salle des fêtes.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 28 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme délibéré le 28 octobre 2024

Le Maire,
Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 12

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Caution bruit – salle des fêtes